



# en bref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir  
N°8 - Octobre 2009 - gratuit

## 29 et 30 octobre : deux jours pour entreprendre en Périgord Noir

La création et la reprise d'entreprise font partie des atouts de notre économie. Durant le premier semestre 09, malgré le ralentissement des investissements, le solde entre les créations (218) et les suppressions (157) est resté largement favorable en Périgord Noir : + 61 sans compter les 81 reprises, ce qui en fait le meilleur résultat du Département. Les auto entrepreneurs sont également nombreux : plus de 250 en 6 mois. Cette respiration de l'économie s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement et de prêts d'honneur soutenus par la **Maison de l'emploi**. Le calendrier des permanences ( >> **agenda** ) à Sarlat et Terrasson est dense, avec plusieurs rendez-vous chaque mois dont le stage organisé jeudi 29 et vendredi 30 octobre pour permettre à de nouveaux arrivants ayant un projet de création ou de reprise, de découvrir en deux jours le territoire, ses acteurs et de maîtriser les clefs de leur future installation avec un appui consulaire individualisé. Si vous êtes intéressé(e), inscrivez-vous vite ! c'est bien sûr gratuit et il ne reste que quelques places !

>> **téléchargez le dépliant** d'information  
>> **programme** des deux journées  
contactez nous au 05 53 31 56 01 ou 05 53 31 56 27 ou [contact@mdepn.com](mailto:contact@mdepn.com) et [perigordnoir@wanadoo.fr](mailto:perigordnoir@wanadoo.fr)

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



## Sommaire :

### Demandeurs d'emploi...

Valorisez vos compétences, aides à la mobilité, la prime de 500€...etc  
[lire la suite >> page 10](#)

### Vie des entreprises ...

Opération zéro charges TPE prolongée, meublés pour les saisonniers, visioconférence, rupture conventionnelle... etc  
[lire la suite >> pages 2 et 3](#)

### Création d'entreprise ...

20 questions pour se mettre à son compte, vendre sur les marchés ...etc  
[lire la suite >> page 5](#)

### Autoentrepreneur ...

Une moyenne de chiffre d'affaire satisfaisante, fonctionnaire et autoentrepreneur... etc  
[lire la suite >> page 6](#)

### Collectivités locales ...

Vérifiez votre zonage, Leader, RH...etc  
[lire la suite >> page 4](#)

### Pour les 16-25 ans...

Des mesures importantes pour votre quotidien...  
[lire la suite >> page 11](#)

### Partenaire à la Une ...

Le moulin du Cro à Belvès...  
[lire la suite >> page 8](#)

### C'est déjà demain ...

Mois de l'économie sociale et solidaire, fin de la taxe professionnelle...etc  
[lire la suite >> page 13](#)

### C'était hier ...

les actions de la maison de l'emploi en septembre...etc  
[lire la suite >> page 13](#)

>>> **Offres d'emploi et compétences disponibles  
en Périgord Noir**

# Vie des entreprises ...

□■ **Prolongation début 2010 de l'opération Zéro charges dans les TPE** : Pour aider les petites entreprises (moins de 10 salariés) à embaucher pendant la crise, le gouvernement a prévu une aide exceptionnelle dans le cadre du plan de relance, qui leur permet d'être totalement exonérées de charges patronales (au niveau du SMIC) pour toutes leurs embauches. Cette aide est cumulable avec les autres exonérations de charges existantes. Elle est dégressive jusqu'à 1,6 SMIC. *Zéro charges* concerne toutes les personnes recrutées à temps plein ou à temps partiel, en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de plus d'un mois pour un salaire inférieur à 1,6 SMIC. Compte tenu de son succès (près de 500 000 embauches en ont déjà bénéficié) le Gouvernement a décidé de prolonger cette aide au-delà de 2009 : tous les recrutements dans les entreprises de moins de 10 salariés réalisés pendant le premier semestre 2010 seront exonérés de la totalité des charges patronales pendant un an. Ainsi, pour un salaire au SMIC représentant un coût total de 1 950 euros par mois, cette aide représente 185 euros par mois, qui s'ajoutent aux 370 euros d'exonérations de cotisations déjà existantes. Grâce à *Zéro charges* et aux autres exonérations, cette embauche ne coûte à l'entreprise que 1 395 euros.

□■ **Ouvrez vos portes à un jeune ! Découvrez le site spécialement consacré aux 7 mesures jeunes actifs**

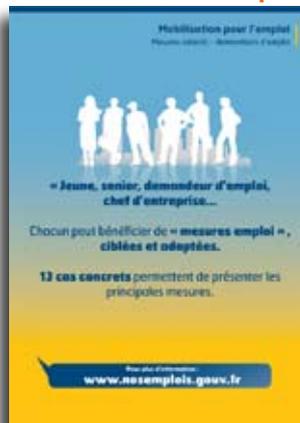
>> <http://www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs/>



□■ >> **téléchargez le panorama actualisé des 7 mesures pour l'emploi édité par Pôle emploi**



□■ >> **aides à l'emploi**



>> **téléchargez la brochure**

Si vous souhaitez en savoir plus sur les aides à l'emploi, contactez les chargées de mission entreprise de la Maison de l'emploi Rébecca Dain à Sarlat 06.71.14.57.63 et Gabrielle Brancourt à Terrasson au 06.16.31.63.47

□■ **OSEO accompagne les projets d'innovation des PME** depuis près de 30 ans. Cette expérience vous est restituée sous forme d'une méthode pratique, interactive et animée. Prolongez chaque étape par la consultation de ressources adaptées à votre projet.

>> [www.oseo.fr/votre\\_projet/innovation/](http://www.oseo.fr/votre_projet/innovation/)

□■ **Financer le logement meublé de ses saisonniers** : Le décret N°2009-746 réécrit entièrement le Code de la construction et de l'habitation (CCH) consacrée aux employeurs. Le texte jusqu'alors en vigueur précisait que seuls les logements ayant le "caractère de résidence principale" pouvaient être financés par le 1% logement. Ce décret permet désormais aux aides ANAH de financer des logements meublés destinés aux salariés ou aux stagiaires tenus à une activité à caractère saisonnier... Pour en savoir plus : contactez la DDE de la Dordogne 05.53.03.65.43

□■ **Comment réussir sa plaquette commerciale ?** Un article de *Chef d'entreprise magazine*, illustré par des conseils d'experts en communication et des témoignages de chefs d'entreprises, rappelle les principales règles à respecter pour réaliser une plaquette commerciale efficace.

>> [www.e-marketing.fr/](http://www.e-marketing.fr/)

□■ **Pour communiquer très loin sans vous déplacer**, un nouveau dispositif de visioconférence vous est proposé à Terrasson

>> **téléchargez la documentation**  
contact : 05 53 50 82 44



# vie des entreprises (suite) ...

## Grippe A

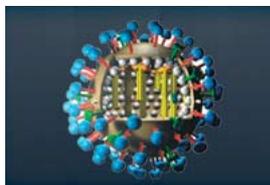
### ■□ L'organisation du travail à l'épreuve de la grippe

Comment maintenir l'activité de votre entreprise si la grippe A (H1N1) provoque un taux d'absentéisme de 25 % durant huit à douze semaines et 40 % durant les deux semaines de pic ? Construire un plan de continuité de l'activité (PCA) prévoyant notamment le remplacement des salariés occupant des fonctions-clés "est assez compliqué parce qu'on ne sait pas à l'avance qui sera absent". Difficile aussi parce que les documents officiels recommandent de faire la liste des "fonctions-clés", comprenez les "salariés indispensables".

Les sociétés d'intérim, dont l'activité est en chute en raison de la crise, sont dans les starting-blocks. Mais certains secteurs pourraient connaître des situations critiques. Ainsi, dans le bâtiment, si on ne trouve pas de salarié qualifié pour remplacer celui qui tombe malade, l'ensemble de l'équipe pourrait être mis à l'arrêt par l'employeur. Les remplacements par des extras et la polyvalence s'envisagent plus facilement dans l'hôtellerie-restauration, les salariés ayant souvent occupé différents postes au cours de leur carrière. En se préparant à une éventuelle pandémie, les entreprises, du moins celles qui prennent la menace au sérieux, engagent un vaste remue-ménage. Une culture de la prévention et de la solidarité pourrait ainsi se diffuser. "Les équipes devraient en ressortir plus soudées".

Le "Kit grippe A à l'usage du chef d'entreprise" contient des conseils pratiques, il est téléchargeable sur internet.

>> [www.entreprises.gouv.fr/](http://www.entreprises.gouv.fr/)



### ■□ Un site internet et un n°vert pour vous renseigner

L'@lettre de septembre présentait les outils pour prévenir les conséquences d'une forte absence de salariés à l'occasion de la grippe A >> en bref N°7. L'Etat a envoyé dans les entreprises de moins de 10 salariés un dépliant sur les questions essentielles à se poser pour savoir si l'on est prêt à affronter une pandémie. Il n'y a pas d'obligation, mais le but est de créer un débat et d'anticiper. Il s'agit de répondre à des questions concrètes : un salarié malade peut-il exercer son droit de retrait ? La réponse est non si l'entreprise a pris les mesures qui lui ont été édictées. Les heures supplémentaires pourront être obligatoires au cas

où près de 40 % des salariés seraient atteints. Dans ce même cas, le repos hebdomadaire pourra être suspendu et le télétravail imposé. Pour la garde des enfants, les employés devront utiliser leurs RTT ou congés payés si l'entreprise est restée ouverte. En cas de fermeture, c'est le chômage partiel qui s'imposera.

Pour en savoir plus : >> [www.aquitaine.travail.gouv.fr](http://www.aquitaine.travail.gouv.fr) ou la plate-forme téléphonique 0 821 347 347.

### ■□ Les professionnels du domicile face à la grippe A

L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) diffuse un guide pratique détaillant la conduite à tenir par les professionnels de l'aide à domicile pour limiter la transmission du virus et organiser, en cas de suspicion de grippe, la prise en charge des usagers.

>> [doc à télécharger](#)

## Droit du travail

### Les ruptures conventionnelles augmentent fortement

En un an, plus de 130 000 ruptures conventionnelles ont été homologuées au niveau national. Parallèlement, le taux de demandes refusées par les services de l'Etat a baissé à 13 % environ. Les inscriptions au chômage après une rupture conventionnelle de CDI, sont désormais fréquentes. La rupture conventionnelle, l'une des dispositions phares de l'accord national interprofessionnel signé en janvier 2008, a été reprise et codifiée dans la loi du 25 juin 2008 "portant modernisation du marché du travail". Les syndicats craignent désormais que la mesure ne soit détournée par les entreprises pour supprimer des emplois en évitant de passer par des plans sociaux plus coûteux. "Dans les ruptures conventionnelles actuelles, il y a certainement une partie de pressions par les entreprises pour échapper à un plan social", même si "le nombre de ruptures conventionnelles reste relativement limité".

#### LE MÉCANISME

**Principe.** Distincte du licenciement et de la démission, la "rupture conventionnelle" ne peut être imposée par aucune des parties en présence. Elle s'applique uniquement aux salariés en CDI. Ceux-ci touchent une somme au moins égale à l'indemnité de licenciement et ont droit à l'assurance-chômage.

**Procédure.** La direction départementale du travail "homologue" les "conventions" de rupture après diverses vérifications (notamment sur le consentement du salarié). En cas de litige, le conseil des prud'hommes peut être saisi dans les douze mois qui suivent l'homologation.

# Collectivités locales ...

## Elus et entrepreneurs, vérifiez votre zonage !



Dernière mise à jour sur le site de la DIACT (28 septembre 2009) - EPCI, ZRR, Pays, PLH, PLU ... A quels zonages appartient ma commune ?

>> [www.territoires.gouv.fr/indicateurs/](http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/)

## Découvrez l'inventaire et la carte des zones d'activité dans le bassin Terrassonnais

>> [téléchargez les documents 1](#) et [2](#)

## Programme LEADER en faveur des actions liées à l'eau et la forêt :



Le volet économie, emploi, formation y est important. Pour en savoir plus :

>> [dépliant d'information](#)

>> [www.pays-perigord-noir.com](http://www.pays-perigord-noir.com)

contact : [perigord.noir@wanadoo.fr](mailto:perigord.noir@wanadoo.fr)

## Ressources humaines : comment lutter contre les discriminations à l'embauche dans les collectivités ?

Lutter contre les procédures illégales de recrutement, tel est l'objectif conjoint de la communauté d'agglomération et de la ville de Reims. En formant 450 de ses élus et agents aux risques de discrimination à l'embauche, elles souhaitent donner l'exemple et se conformer à la

loi. C'est aussi l'opportunité de valoriser les agents pour leurs compétences réelles et de replacer la direction des ressources humaines au centre du jeu.

>> [www.localtis.fr/](http://www.localtis.fr/)

## Petit commerce : préempter pour sauvegarder

A lire dans la Lettre du cadre territorial, n°384 : afin de maintenir le commerce de proximité, les petites communes disposent d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux qui s'applique sur un périmètre de sauvegarde. L'article présente une méthodologie de l'usage de ce droit et des exemples d'application. Pour en savoir plus : contactez à la CCI P.Plantié 06.20.42.97.60

## Une convention tripartite pour accompagner les services d'aide à la personne gérés par les communes.

La convention de modernisation, de professionnalisation et de structuration du réseau des CCAS s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes lancé par le secrétariat d'État à la Solidarité en février 2008. La convention couvre cinq objectifs :

- La structuration du réseau des services à domicile publics
- Le développement des démarches qualité au sein des services d'aide à domicile
- Le développement de véritables politiques de gestion des ressources humaines, du recrutement à la formation en passant par le management, pour chaque service et/ou structure gestionnaire
- La valorisation du secteur de l'aide à domicile, pour recruter de nouveaux personnels et compenser les départs en retraites massifs futurs
- La diffusion et généralisation des bonnes pratiques

## Les comptes individuels des collectivités sont en ligne

>> [www.colloc.bercy.gouv.fr/](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/)

# Création d'entreprise...

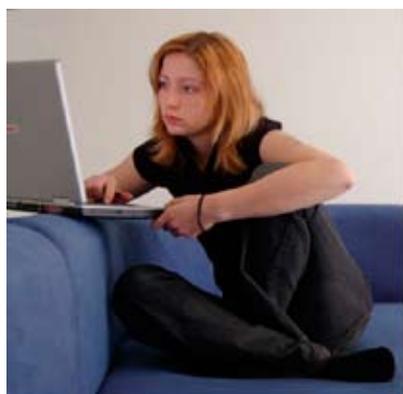
## ► Une subvention européenne pour mieux connaître le milieu de l'entreprise et renforcer votre esprit entrepreneurial.

A travers le nouveau programme d'échange européen **"Erasmus for Young Entrepreneurs"**, vous aurez la possibilité jusqu'en juin 2010 de réaliser un échange de 2 mois au sein d'une entreprise chevronnée en Europe et ainsi échanger expériences, techniques, savoir-faire, conseils. Vous pourrez développer un réseau à l'étranger, apprendre une langue, découvrir de nouveaux horizons de travail et de vie, etc. La Commission Européenne prend en charge 90% des frais de séjour du nouvel entrepreneur.

Votre contact : Aline GAUCHER - Maison des Initiatives - 24380 CENDRIEUX  
Tél: 05 53 03 21 40  
>> [www.i2er.eu](http://www.i2er.eu) E-mail: [aline.gaucher@i2er.eu](mailto:aline.gaucher@i2er.eu)



## ► Domiciliation et exercice de l'activité chez soi.



Il ne faut pas confondre la domiciliation de l'entreprise qui correspond à l'adresse administrative de l'entreprise et l'exercice d'une activité professionnelle chez soi. Un tableau récapitulatif décrit les règles appliquées selon la situation,

la forme juridique de l'entreprise et la taille de la ville d'installation.

>> [www.apce.com/](http://www.apce.com/)

## ► Les 20 questions essentielles avant de se mettre à son compte

Le Journal du net a dressé la liste des principales questions à se poser avant de créer une entreprise. Les questions portent entre autres sur l'idée, l'entourage, les compétences, les associés, le business plan, l'accompagnement, les fonds...

>> [www.journaldunet.com/](http://www.journaldunet.com/)

## ► Vendez sur les marchés !



L'édition 2009 de ce guide de l'APCE vient de paraître. Elle s'adresse aux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce ambulancier sous toutes ses formes (vente sur les marchés, sur la voie publique, pratique de tournées en régions...). Comment obtenir une place, quelles sont les formalités à effectuer, quelle étude de marché réaliser, comment créer sa structure juridique et être en règle avec les normes actuelles, comment établir ses comptes prévisionnels ou développer son activité... Toutes ces questions sont abordées dans cet ouvrage de référence, qui consacre également une large place au statut de l'auto-entrepreneur ambulancier.

**En savoir plus / Commander cet ouvrage**  
>> [www.apce.com/cid21827/](http://www.apce.com/cid21827/)

## ► le kit du cédant repreneur



>> [www.apce.com/](http://www.apce.com/)

# Création d'entreprise (suite)...

## Autoentrepreneur

### ► Comment concilier services aux personnes et services aux entreprises ?

**Question :** *je souhaite créer une entreprise proposant des services aux entreprises (entretien, aide administrative) ainsi que des services aux particuliers (entretien, aide administrative, garde d'enfants). Est-il possible de concilier ces deux activités sous le régime de l'auto-entrepreneur ?*

**Réponse :** vous pouvez tout à fait exercer les activités que vous décrivez sous le régime de l'auto-entrepreneur. Attention cependant ! Si vous proposez une ou plusieurs activités entrant dans le champ des services à la personne, vous ne pourrez obtenir l'agrément permettant à vos clients de bénéficier d'avantages fiscaux, que si ces activités sont exercées à titre exclusif. Dans votre situation, l'agrément "services aux personnes" ne vous sera pas délivré si vous exercez dans la même structure une activité s'adressant aux professionnels. Pour en savoir plus >> [www.apce.com/](http://www.apce.com/)

### ► Auto-entrepreneurs : un chiffre d'affaires moyen très satisfaisant

La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur depuis janvier a suscité un fort engouement, avec près de 180 000 créations recensées fin juin. Un succès quantitatif, mais aussi qualitatif : le montant du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (les autoentrepreneurs devaient déclarer leur chiffre d'affaires lors de l'échéance du 31 juillet) est en moyenne d'environ 4 200 euros. Un chiffre d'affaires moyen élevé compte tenu de la diversité des situations : certains exercent à plein temps alors que

d'autres sont auto-entrepreneurs à titre complémentaire. Au second semestre, le CA a augmenté sensiblement ce qui traduit le bon développement de l'activité des auto-entrepreneurs.

80 000 euros : c'est le chiffre d'affaires maximal pour bénéficier du statut d'auto-entrepreneur pour une activité commerciale (premier seuil) et 32 000 euros pour une activité libérale ou pour les prestations de services (second seuil).

Le site internet [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr) a permis plus de 70 % des inscriptions au régime de l'auto-entrepreneur. Un numéro de téléphone a également été mis en place (le 0821 08 60 28), joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, ainsi qu'une adresse électronique : [lautoentrepreneur@acpe.com](mailto:lautoentrepreneur@acpe.com)

### ► Vous êtes fonctionnaire et vous souhaitez créer une entreprise ?

Le moment est favorable pour préparer votre projet car la législation évolue favorablement ! Deux lois récentes ont amélioré vos conditions de cumul :

- la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 (et son décret d'application n° 2007-658 du 2 mai 2007),
  - la loi du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique.
- Vos droits en matière de cumul d'activités
  - Votre statut social et fiscal en cas de cumul
  - Demander une mise en disponibilité pour créer une entreprise
  - Quitter vos fonctions pour vous consacrer exclusivement à votre projet
  - Vous êtes retraité de la fonction publique
  - La préparation de votre projet
  - Qui peut vous aider à ce niveau ?

>> [www.apce.com/](http://www.apce.com/)

<<< [retour au sommaire](#)



**participez aux journées "s'installer en Périgord Noir" le 29 et 30 octobre 2009 inscription obligatoire**

toutes les infos sur >> [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) volet agenda

## @ lire sur le web :

@ Les nouveautés du site de la maison de l'emploi dans la rubrique documents à télécharger

>> employeurs : formation des saisonniers en CDD

>> offre de service de la MDE pour les chefs d'entreprise

>> sécurisation des parcours professionnels pour les saisonniers

>> observatoire du Périgord Noir

>> le livre vert pour les jeunes

>> la liste des structures agréées en service à la personne en Périgord Noir

>> évolution de la demande d'emploi en Août 2009

@ Pour le 1<sup>er</sup> anniversaire de Pôle emploi, le "Monde de l'économie" a fait le point

>> [www.lemonde.fr/economie/](http://www.lemonde.fr/economie/)

Leur blog donne la parole aux abonnés du quotidien : « ma visite chez Paul ». (...)

>> [www.lemonde.fr/opinions/](http://www.lemonde.fr/opinions/)



• Sollicités, les internautes s'expriment : la fusion des services suscite majoritairement des critiques même si certains y voient un changement positif dans le traitement de leur dossier :

>> [www.lemonde.fr/economie/](http://www.lemonde.fr/economie/)

• un site ressources sur :

>> [www.demarchecompetence.com/](http://www.demarchecompetence.com/)

• un site très pratique sur les mesures en faveur de l'emploi et de la formation :

>> [www.nosemplois.gouv.fr/](http://www.nosemplois.gouv.fr/)

@ Enquête de conjoncture nationale dans l'industrie du bâtiment - Juillet 2009 - La conjoncture reste morose - En ligne sur le site de l'Insee : >> [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

@ L'année économique et sociale 2008 en Aquitaine

>> [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

@ Emploi des seniors

Un nouveau guide sur l'emploi des seniors :

>> [www.emploiesseniors.gouv.fr](http://www.emploiesseniors.gouv.fr)

@ Un hors série sur l'emploi et la formation en Midi-Pyrénées :

Avec "les secteurs qui recrutent et "les nouveaux visages de la formation", ce numéro fait un point de situation sur l'emploi d'abord, puis sur la formation. A travers les points de vue de plusieurs responsables régionaux et de plusieurs DRH, les thèmes traités sont le marché du travail et des recrutements, l'emploi régional avec les chiffres et analyses de Pôle emploi et de l'Insee Midi-Pyrénées, les nouvelles pratiques de recrutement, les formations en Midi-Pyrénées.

La formation, plus que jamais semble un atout majeur avec l'apprentissage, des diplômes professionnalisants, et le partenariat école entreprise..

**MPS Hors-Série Emploi Formation n° 1749 du 17 septembre 2009**

>> [www.midipresse.fr](http://www.midipresse.fr)



@ Egalité hommes-femmes

>> [www.gouvernement.fr/](http://www.gouvernement.fr/)

@ Simplifications administratives, soyez en acteur(trice)

La direction générale de la Modernisation de l'Etat donne la parole à chaque usager de l'administration : particuliers, entreprises, collectivités locales et associations. Vous aussi, votez, commentez et proposez des pistes de simplification.

Pour en savoir plus :

>> [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)

## Agenda



■ Le mois des services à la personne en Périgord Noir : Simplifiez votre quotidien et bénéficiez d'un service de proximité. Des stands d'information sur les foires et marchés :

samedi 17 octobre - Sarlat

samedi 24 octobre - Belvès

samedi 31 octobre - Salignac

mercredi 11 novembre - Villefranche

Samedi 21 novembre - Montignac

>> liste des structures habilitées sur : >> [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com)

■ Création d'entreprise :

vendredi 30 octobre : 1/2 journée d'information sur la création

d'entreprise - Maison de l'emploi - Sarlat dans le cadre des 2 jours pour "s'installer en Périgord Noir" 29 et 30 octobre 2009 - Sarlat .

>> le programme sur [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) et plus d'info au 05 53 31 56 27

■ Réunions d'information sur la création d'entreprise

jeudi 15 octobre - Terrasson

jeudi 22 octobre - Sarlat

inscription : 05 53 31 73 73

mardi 3 novembre chambre de métiers - Sarlat

inscription : 05 53 31 56 23

■ URSSAF : permanences

dans les locaux de la maison de l'emploi à Sarlat : le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. Prochaine le mercredi 4 novembre

## Partenaire à la une ...

### Le Moulin du Cros à Belvès



La Communauté de communes « Entre Nauze et Bessède » vient d'achever la rénovation de la Filature de Belvès (financement Pôle d'excellence rural<sup>1</sup>) qui va commencer une nouvelle vie en devenant en 2010, d'une part un musée de la filature et d'autre part un espace jardin sur le thème de l'eau. Dans ce nouveau cadre, l'association « Les Amis de la Filature de Belvès » a pour mission de préserver la mémoire de la filature et d'aider les

1 Bénéficiant d'une subvention de 432.000 € répartie ainsi : Etat : 25% - 108.000 €, Région : 25% - 108.000 €, Département : 30% - 129.600 €, Communauté de Communes : 20% - 86.400 €

### “Assistance et prêts d'honneur.”

personnes souhaitant créer une entreprise liée aux métiers de la laine ou aux métiers d'art. L'association « Le Moulin du Cros » est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux, avec pour objet : d'aider la création, le développement et la transmission d'entreprise en accordant des prêts d'honneur permettant de financer des investissements tels que définis au c de l'article 2 du règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12/01/2001 ou en fournissant des prestations d'accompagnement conformes à l'article 5 du règlement précité. Les prestations de l'association sont totalement gratuites. Pour favoriser cette activité, les bénévoles du Moulin du

Cros ont commencé à établir un inventaire des locaux disponibles dans la région de Belvès pouvant recevoir ces nouvelles entreprises ainsi qu'un inventaire des idées de création et des entreprises à transmettre.

Pour toute information ou rendez-vous :

### Contact :

Président : Camille Paris :  
06 81 22 62 94  
mail : [lemoulinducros@orange.fr](mailto:lemoulinducros@orange.fr)  
La Filature – Fongauffier -  
24170 MONPLAISANT

[<<< retour au sommaire](#)

## Formation ...

► **Aquitaine Cap Métiers lance sa plateforme téléphonique d'information sur la formation : "CAP INFO Aquitaine"**



Ouverte depuis le 1er octobre 2009, pour informer **tous les aquitains** (professionnels et grand public) sur les stages de formation continue existant en Aquitaine, le droit de la formation professionnelle, le dispositif de validation des acquis de l'expérience -VAE-, la professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation...

En savoir plus sur Aquitaine Cap Métiers >> [www.aquitaine-cap-metiers.fr](http://www.aquitaine-cap-metiers.fr)

► **Projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle**

Le texte a été adopté par le Sénat fin septembre 2009. Examiné selon la procédure accélérée (une lecture

dans chaque chambre), les sénateurs ont validé près d'une centaine d'amendements. La CMP (Commission mixte paritaire) a arbitré début octobre. Suivie attentivement par les partenaires sociaux qui ont signé unanimement l'ANI (accord national interprofessionnel) du 7 janvier 2009 sur la formation, la réforme législative doit se poursuivre par un important travail réglementaire pour entrer en application au 1er janvier 2010.

>> [Consulter le texte issu de la CMP](#)

► **Réforme de la formation tout au long de la vie : beaucoup de bruit pour rien ?**

L'AEF publie dans ses dossiers d'actualité sur la réforme de la formation professionnelle, une chronique. Les deux auteurs, au travers de leur analyse, se demandent si, finalement, la nouvelle réforme de la formation ne pourrait se résumer par cette citation de Shakespeare "beaucoup de bruit pour rien". Selon les auteurs, "l'architecture du système n'est pas transformée" même si la version actuelle du projet de loi prévoit "de nombreuses

inflexions et retouches". Les entreprises, les salariés et les institutions représentatives du personnel sont quant à eux "peu affectés de manière directe par la réforme".

>> [www.l-aef.com/public/fr/](http://www.l-aef.com/public/fr/)

► **Les entreprises du paysage continuent de créer des emplois**

Au cours des six premiers mois de l'année, le solde entre les créations d'emploi et les suppressions étaient positif de 1 500 postes au niveau national. Entre 2006 et 2008, le secteur du paysage s'est encore développé, atteignant 20 100 entreprises (+20%), 80 100 actifs (+10,5%) et 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+12%). Les premiers effets de la crise commencent cependant à se faire sentir et le nombre d'auto-entrepreneurs ou de micro-entreprises qui s'inscrivent sur ce secteur est important. Pour en savoir plus sur ces métiers :

>> [www.entreprisesdupaysage.org/](http://www.entreprisesdupaysage.org/)

[<<< retour au sommaire](#)

## Bienvenue à...



**Aurélie Peuch** a un BTS d'assistante de direction et une expérience de 2 ans comme télé-conseillère à la CAF. Depuis le 1er octobre elle assure l'accueil du nouveau Point Public du Pays du Châtaignier à Villefranche du Périgord. A l'écoute des besoins des demandeurs d'emploi, elle aide à la consultation des offres d'emploi, à la réalisation de CV ou de lettres de motivation, à la recherche de documentation sur la formation et l'emploi...

**Point Public du Pays du Châtaignier / Point relais MDE** : mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h 30 le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - place de la mairie 24550 Villefranche du Périgord - tél : 05 53 30 20 20 - mail : [pointpublicchataignier@laposte.net](mailto:pointpublicchataignier@laposte.net)

### Nadine Merchadou coordinatrice de l'Association CO.R.I.DOR.

Voici un peu plus d'un an que l'Association CO.R.I.DOR. - Collectif Réseau Insertion DORdogne - a vu le jour. Elle est née de la volonté de professionnels de l'Insertion par l'Activité Economique et d'ateliers de remobilisation, de donner un cadre formel à leur travail. A ce jour, huit associations de l'I.A.E. et 2 ateliers de Remobilisation sont adhérents de CO.R.I.DOR. CO.R.I.DOR. souhaite mailler le département et a pour préoccupations une amélioration des parcours d'accompagnement du public reçu au sein des associations adhérentes. La combinaison de leurs compétences et de leur savoir-faire leur permet, de donner du poids à leur travail face aux décideurs locaux.

**Nadine Merchadou** a travaillé pendant 22 ans dans une entreprise industrielle Sarladaise; suite à un licenciement, elle a suivie une formation en licence professionnelle "responsable de structures sociales et médico-sociales", Elle l'a obtenue en sept dernier. Elle anime désormais l'association CO.R.I.DOR depuis le 1<sup>er</sup> octobre après y avoir été en stage de mai à juillet 2009.

**Adresse postale locaux de** : La Main Forte 20, rue Jean-Baptiste Delpéyrat - 24200 SARLAT  
Tél : 05 53 28 57 66 - Email : [asso.coridor@yahoo.fr](mailto:asso.coridor@yahoo.fr) - site : [www.coridor.fr](http://www.coridor.fr)



[<<< retour au sommaire](#)

## Les chiffres à retenir...

### Evolution de la demande d'emploi en août 2009 (source Pôle emploi)

Fin août, il y avait en Périgord Noir 4.014 personnes inscrites à Pôle emploi (toutes catégories confondues A+B+C - cf définition en dessous). Sur un an, l'augmentation locale de 21,8 % se situe désormais au dessus des moyennes nationale (20 %), régionale (19 %) et départemental (21,1%). Les deux bassins constituant le Périgord Noir connaissent des évolutions qui s'inversent : l'augmentation est plus forte en Sarladais (+23,1%) qu'en Terrassonnais, mais le taux de chômage (9,1% équivalent à la moyenne nationale) y est inférieur à celui du Terrassonnais (9,4 %).



Evolution de la demande d'emploi sur 12 mois Base catégories A+B+C	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
FRANCE	7,0%	10,0%	13,2%	15,7%	17,7%	18,1%	18,8%	20 %
AQUITAINE	7,3%	9,9%	12,4%	15,1%	16,6%	16,1%	17,2%	19 %
DORDOGNE	9,3%	11,9%	14,9%	17,0%	19,7%	19,7%	20,7%	21,7%
SARLADAIS	4,4%	6,0%	10,8%	11,4%	15,9%	17,3%	16,6%	23,1 %
TERRASSONNAIS	17,2%	20,5%	24,4%	24,1%	23,7%	24,9%	23,8%	20 %
ENSEMBLE PERIGORD NOIR	8,8%	11,0%	15,6%	16,2%	18,9%	20,3%	19,5%	21,8 %

Définition : la catégorie A+B+C compte tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

**Les caractéristiques de la structure du chômage** sont une surreprésentation féminine (surtout en Sarladais), un faible taux de jeunes (dû au départ pour formation des jeunes vers les agglomérations environnantes), une recherche d'un 1<sup>er</sup> emploi en augmentation, un % de plus de 50 ans toujours important, un chômage de longue durée plus faible qu'ailleurs, et des inscriptions nettement supérieures aux sorties malgré l'activité saisonnière, surtout en Sarladais.

**Quels ont été les motifs d'inscription à Pôle emploi Sarlat et Terrasson depuis janvier?** L'augmentation sur 8 mois est de 13,9 % par rapport à 2008, et cela représente un cumul de 4.269 inscriptions. Compte tenu de la conjoncture, deux motifs sont en nette diminution, les démissions (-29%) et les fins de missions (-17%). Quatre motifs d'inscription sont en progression : les licenciements économiques (+13%), les fins de CDD (+15,8%), les 1<sup>ères</sup> entrées sur le marché du travail (+28,9%) et les reprises d'activité +32 % (reprise après une interruption d'au moins 6 mois, sortie de stage, fin de congés maladie ou maternité). Il faut cependant relativiser en volume ces motifs. Un peu moins d'une inscription sur trois a pour cause la fin d'un CDD alors que les licenciements économiques ne représentent par exemple que 5 % et les premières entrées moins de 4%.

## Demandeurs d'emploi...

### ■ Renforcez vos chances d'accéder à un emploi !

Inscrivez-vous aux ateliers qui vous sont proposés par la Mission locale à Sarlat et Terrasson :

- Utilisez internet pour une recherche d'emploi ou accédez à une formation : chaque mardi matin à la MDE à Sarlat . Ouvert à tous. Inscription au 05 53 31 56 00
- Techniques de recherche d'emploi : la Mission Locale propose aux jeunes de les aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription gratuite mais nécessaire au 05 53 31 56 00 pour l'atelier du lundi matin à Sarlat et au 05 53 50 82 44 pour l'atelier du jeudi matin à Terrasson. Pour les plus de 26 ans : contactez votre agence Pôle emploi à Sarlat ou Terrasson

### ■ CV, mettez en avant vos compétences !

Vous avez des savoir-faire, il ne vous reste plus qu'à le faire savoir pour décrocher le bon job! Voici un guide indispensable pour les jeunes qui abordent le marché de l'emploi et ceux qui désirent changer de métier...

>> [www.jobetic.net/](http://www.jobetic.net/)

### ■ Prêt de mobylette en Périgord Noir



Plus d'une vingtaine de mobylettes est réservée aux prêts pour les personnes qui accèdent à un emploi ou à une formation et qui rencontrent des difficultés pour se déplacer ( pas de moyen de locomotion ou pas de permis de conduire). Alors, si c'est votre cas, ou celui de personnes que vous connaissez, n'hésitez pas à appeler la Mission locale (Sarlat

: 05 53 31 56 00 / Terrasson : 05 53 50 82 44) ou à vous rapprocher d'un des points relais de la maison de l'emploi à Belvès, Salignac, Carlux, Montignac Hautefort et Villefranche du Périgord. Les prêts de mobylettes se font sous conditions.

### ■ La prime pour les chômeurs, c'est quoi ?

Les salariés qui perdent leur emploi entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 bénéficient d'une prime de 500 euros s'ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage ou à l'allocation spécifique de solidarité de l'Etat.

**Qui peut en bénéficier ?** Les personnes, les jeunes notamment, qui n'ont pas assez cotisé au chômage et ayant travaillé au moins deux mois en deux ans et demi, selon le décret paru au Journal officiel du 29 mars. Un chômeur doit actuellement avoir travaillé au moins quatre mois pour bénéficier d'une allocation de Pôle emploi. Le chômeur dispose de six mois pour déposer sa demande.

### ■ Bonne nouvelle, l'intérim repart

Après quatre trimestres de baisse très forte, l'intérim se stabilise au deuxième trimestre et les perspectives sont même favorables pour la fin de l'année.

>> [www.jobetic.net/](http://www.jobetic.net/)

### ■ Comment parler salaire en entretien d'embauche ?

La question du salaire est souvent embarrassante pendant un entretien. Difficile d'y échapper. Même si le recruteur oublie de l'aborder, ne quittez pas la pièce sans en avoir parlé. **Choisissez le bon moment** : Il est préférable d'attendre la fin de l'entretien pour aborder la question salariale. Prenez le temps de recueillir toutes les informations sur la nature du travail proposé avant de vous prononcer.

**Ne soyez pas trop rigide** : Une négociation salariale est une partie qui se joue à deux. N'imposez rien mais indiquez plutôt une fourchette de salaire. Cette attitude démontrera que vous restez ouvert aux propositions de votre interlocuteur.



**Parlez en brut** : Pour éviter tout malentendu, gardez à l'esprit que les salaires sont annoncés en brut.

**Renseignez-vous avant** : Mieux vaut montrer au recruteur que vous avez réfléchi à la

question du salaire avant l'entretien. Les sources ne manquent pas pour vous permettre de bien vous positionner sur le marché.

**Trouvez un juste prix** : Vous ne devez ni surévaluer ni brader votre candidature. Si vous pensez que le salaire affiché ne reflète pas le niveau de vos compétences, n'hésitez pas à négocier en vous appuyant sur vos années d'expérience et vos atouts, sans être trop gourmand, au risque de paraître prétentieux.

### ■ l'entretien de recrutement : un dossier spécial à lire



La revue Rebondir d'octobre consacre un dossier complet pour préparer son entretien d'embauche. Elle est disponible en libre consultation à la maison de l'emploi à Sarlat et Terrasson et dans tous les points publics : Belvès, Carlux, Villefranche, Thenon, Salignac, Montignac...

## 16- 25 ans

### Des mesures fortes pour les jeunes

Les conclusions de la grande consultation nationale lancée par M.Hirsch (cf lettre n°7) sur les besoins des jeunes ont une suite : le Président de la République a annoncé il y a quelques jours une série de mesures très attendues. Citons par exemple :

- **Le RSA** sera étendu aux moins de 25 ans à condition qu'ils aient travaillé l'équivalent de deux ans au cours des trois dernières années. Les jeunes pourront en bénéficier s'ils sont devenus chômeurs ou s'ils ont réduit leur activité, après extinction de leurs droits Pôle emploi.
- **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)** géré par les Missions locales (environ 250 CIVIS par an en Périgord Noir) –actuellement de 900 euros par an – sera augmenté. Le CIVIS permet d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans menacés d'exclusion.
- **Les apprentis** bénéficieront des droits attachés à la carte étudiant.
- **Les stages** non associés à une formation seront interdits.
- **Le service civique volontaire** concernera 10 000 jeunes en 2010.
- **Une prémajorité à 16 ans** permettra à un jeune d'être président ou trésorier d'une association ou de créer son entreprise.
- **Des expérimentations seront lancées** en faveur de l'autonomie des jeunes qui s'engagent dans une formation professionnelle.
- **Un dixième mois de bourse** sera versé aux étudiants scolarisés dans les universités ayant allongé à dix mois le cursus scolaire.
- **Complémentaire santé** : l'aide aux étudiants sera doublée.

### Une subvention européenne pour mieux connaître le milieu de l'entreprise et renforcer votre esprit entrepreneurial.

A travers le nouveau programme d'échange européen "Erasmus for Young Entrepreneurs", vous aurez la possibilité jusqu'en juin 2010 de réaliser un échange de 2 mois au sein d'une entreprise chevronnée en Europe et ainsi échanger expériences, techniques, savoir-faire, conseils. Vous pourrez développer un réseau à l'étranger, apprendre une langue, découvrir de nouveaux horizons de travail et de vie, etc. La Commission Européenne prend en charge 90% des frais de séjour du nouvel entrepreneur.

Votre contact : Aline GAUCHER - Maison des Initiatives - 24380 CENDRIEUX  
Tél: 05 53 03 21 40 site: [www.i2er.eu](http://www.i2er.eu)  
E-mail: [aline.gaucher@i2er.eu](mailto:aline.gaucher@i2er.eu)



Pour en savoir plus : >> [lisez le discours complet du Président de la république](#)

## Permanences de la Mission Locale en Novembre 2009 :



*Carlux : mardi 3 (matin) / Salignac : mercredi 04 (matin) / Domme : mercredi 04 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 18 (matin) / Saint Cyprien : Lundi 09 / Villefranche du Périgord : mercredi 25 (matin) / Belvès : lundi 02 (ap-midi)*

**Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00**

*Thenon : mercredi 04 (ap-midi) / Montignac : mercredi 10 (matin) / Hautefort : mercredi 18 (ap-midi)*

**Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44**

## Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu	Type de contrat	Réf. à préciser
Serveur H/F	Sarlat	CDD	2771
Magasinier vendeur H/F	Sarlat	CDI	2769
Animateur commercial H/F	Sarlat	CDD	2765
Serveur H/F	Sarlat	CDI	2763
Commis du Cuisine H/F	Sarlat	CDI	2762

## Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - **Si vous cherchez un emploi**, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans nos locaux, à Pôle emploi et dans les Points Relais . Elle est aussi en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) et [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
 Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- **Employeurs**, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com), vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

## Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Référence à préciser
Educatrice jeunes enfants	2 ans directrice de centre de loisirs	Bac + 3 DE éducateur Jeunes enfants	3962
Ouvrier agricole horticulture	Stages et emplois en horticulture,	Bac pro production horticole	3955
Agent de maintenance	10 ans comme tourneur, agent polyvalent de maintenance	BEP Tourneur fraiseur Bac Pro MSMA	3956
Agent administratif trilingue	secrétaire polyvalente / standardiste	Enseignement Supérieur Secondaire Général Français/Néerlandais/ Anglais	2423

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?  
 Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appuyez possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

[<<< retour au sommaire](#)

## C'est déjà demain...

### ♣ Mois de l'Economie Sociale et Solidaire en novembre

Inscrivez-vous, proposez des actions et manifestations, visitez le site [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org)

Le KIT COMMUNICATION >> [KIT COMM.doc](#)

### ♥ Suppression de la taxe professionnelle (TP) au 1er janvier 2010

La fin de cet "impôt anti-économique" est une bonne nouvelle mais sa mise en œuvre nécessitera une grande part d'explication. Pour vous y retrouver, une note a été éditée. >>[téléchargez la note](#). Pour faire bref, la TP sera remplacée par une contribution économique territoriale (CET), qui comportera une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée. A l'exception des activités financières, tous les secteurs de l'économie seront gagnants : industries, services, transports ou encore commerce et BTP. Des mesures spécifiques seront prises en faveur des PME.

### ♦ Chefs d'entreprise, répondez au questionnaire de Pôle emploi sur les besoins en main-d'oeuvre 2010

L'enquête sera réalisée par Pôle emploi aquitaine en octobre-novembre 2009. Les résultats seront publiés au printemps et serviront pour orienter les politiques de l'emploi, notamment en Périgord Noir. Alors merci d'y répondre ! Les besoins 2009 pour le Périgord Noir (issus de l'enquête de nov 08, c'est-à-dire il y a une éternité !) sont en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) volet documents à télécharger.

♠ Appel à témoignages : le prochain numéro de cette @lettre sera consacré à "emploi et handicap" - si vous avez des témoignages à nous transmettre. MERCI contact : Rébecca DAIN : 05 53 31 56 02 - [rebecca.dain@mdepn.com](mailto:rebecca.dain@mdepn.com)

## c'était hier...

### 2 journées de l'emploi à Sarlat et Terrasson fin septembre



36 employeurs présents  
300 offres d'emplois à pourvoir  
800 visiteurs

Promotion des services à la personne sur les marchés de Sarlat et Terrasson les 30 oct et 1er oct, mobilisation de 8 structures, appui de l'URSSAF, DDTE, une centaine de personnes informées sur l'offre en Périgord Noir



<<< [retour au sommaire](#)

«en bref» lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir informations collectées au 08/10/2009  
Conception et réalisation :  
Maison de l'emploi du Périgord Noir  
Contact : [francois.vidilles@mdepn.com](mailto:francois.vidilles@mdepn.com)

Cette lettre d'information est cofinancée par:



Council Général  
Dordogne

SarLat  
La CANÉDA





# Facilitez votre quotidien !

## Comment ça marche ?

1

### Trouver le professionnel



Vous **faites appel** à une **structure agréée**

Consultez la liste sur [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com)

Vous **embauchez directement** une personne (soit seul soit avec l'appui d'une structure qui propose le service mandataire)



Vous êtes client de la structure

Vous êtes employeur d'un(e) salarié(e) à domicile

2

### Pour payer



Vous réglez la **facture** qui vous est adressée par la structure

Vous **payez directement** votre salarié(e)  
*exemple : par Chèque Emploi Service - (CESU) ou tout moyen de paiement*

3

### Avantages fiscaux

50% de réduction ou de crédit d'impôt\*

\* sous conditions

# Coordonnées des structures agréées en Périgord Noir\*



## ► ADMR des Deux Vallées

Le Bourg - Mairie - 24220 MEYRALS  
Tél : 05 53 31 35 27 - E-mail : info.meyrals.fede24@admr.org  
services : tous (1 à 21) Agrément Qualité

## ► ADMR ASSOCIATION LOCALE

Mairie - 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN  
Tél : 05 53 35 64 32  
E-mail : info.rouffignac.fede24@orange.fr  
services : 1/6/8/9/10/11/12/13/14/15/20/21 Agréments Simple et Qualité

## ► ADMR ASSOCIATION LOCALE

5, place Montaigne - 24210 THENON  
Tél : 05 53 35 39 31 - E-mail : info.thenon.fede24@admr.org  
services : tous sauf 2/3/5/16/17/18/19  
Agréments Simple et Qualité, autorisation Conseil Général

## ► AIIô SEBASTIEN

59 av. Victor Hugo - 24120 TERRASSON  
Tél : 05 53 50 33 36 / 06 63 04 04 36  
E-mail : allo.sebastien@orange.fr  
services : 2/3/4/13/15/17/19/20 Agrément Simple

## ► ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

34, avenue de Sarlat - 24590 SALIGNAC EYVIGUES  
Tél : 05 53 31 23 06  
E-mail : aidedomicile.salignac@wanadoo.fr  
services : 1/4/6/8/9/10/12/13/14/15/20 Agréments Simple et Qualité

## ► ATOUT SERVICES

Galerie Labronie - 25, rue de Cahors -  
24200 SARLAT - Tél : 09 75 82 46 53  
E-mail : atoutservices.sarlat@orange.fr  
services : 1/2/3/5/15/16 Agrément Simple

## ► CAP'SERVICES A DOMICILE

8, avenue Jean Jaurès - 24120  
TERRASSON - Tél : 05 53 50 21 72  
E-mail : cap-servicesadomicile@orange.fr  
Site : www.capservicesadomicile.fr  
services : 1/2/3/4/5/8/9/11/14/15/16/17/18/20 Agrément Qualité

## ► C.C.A.S

4, avenue G. Haupinot - 24570 LE LARDIN ST LAZARE  
Tél : 05 53 51 22 59 - E-mail : ccaslelardin@fr.oléane.com  
services : tous (1 à 21) Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S

Place de la Liberté - 24170 BELVES  
Tél : 05 53 31 44 88  
E-mail : cias.belves@wanadoo.fr  
services : tous (1 à 21) Agréments Simple et Qualité - autorisation Conseil Général

## ► C.I.A.S.

Maison Relais des Services Publics -  
24370 CARLUX - Tél : 05 53 30 45 51  
E-mail : cias.carlux@wanadoo.fr  
services : 1/6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/17/20  
Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S.

Place Eugène Le Roy - 24390 HAUTEFORT  
Tél : 05 53 50 51 22 - E-mail : cias-hautefort@wanadoo.fr  
services : tous (1 à 21) Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S.

Place Hôtel de Ville - 24260 LE BUGUE  
Tél : 05 53 02 75 86 - E-mail : cias.mairie-bugue@wanadoo.fr  
services : tous (1 à 21) Agrément Qualité

## ► C.I.A.S.

Place de la Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD  
Tél : 05 53 30 22 27  
E-mail : cias4@wanadoo.fr  
services : tous (1 à 21) Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S.

Place de la Rode - 24250 DOMME  
Tél : 05 53 28 20 70 - E-mail : ciasdedomme@wanadoo.fr  
services : tous sauf 7/15/16/18/19 Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S.

Place Yvon Delbos - 24290 MONTIGNAC  
Tél : 05 53 51 99 04 - E-mail : cias.montignac@wanadoo.fr  
services : tous sauf 3/5/16 Agréments Simple et Qualité

## ► C.I.A.S.

Pôle de Service Public, 1 Place de la Mairie  
24590 SALIGNAC-EYVIGUES  
Tél. 05 53 28 85 68 (lun et jeu ap-midi)  
Email : cias-salignac@orange.fr  
Services : 1/20 Agrément Simple

## ► C.I.A.S du Terrassonnais

Pl Yvan Delbos - BP 26 - 24120 TERRASSON  
Tél : 05 53 50 19 40 - E-mail : contact@ciast.fr

services : tous (1 à 21)  
Agréments Simple et Qualité

*Il existe deux types d'agréments : l'agrément simple et l'agrément qualité qui sont fonction de la vulnérabilité de la personne objet du service.*

*L'agrément qualité est obligatoire pour le service à la personne dédié aux enfants de moins de trois ans, aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées.*

## ► DHANA 24

19 rue de 4 septembre  
24290 MONTIGNAC  
Tél : 05 53 510 700 - 06 32 63 64 91  
E-mail : agence24@dhana.fr  
site : www.dhana.fr  
services : tous sauf 7 et 21  
Agrément Qualité

## ► LE COLOMBIER -

### ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

13 avenue Gambetta  
24200 SARLAT  
Tél : 05 53 59 23 26 - E-mail : asso.colombier@wanadoo.fr  
services : tous (1 à 21) Agréments Simple et Qualité

## ► INTERM'AIDE 24

26 bis av Jean Jaurès - BP 42 - 24120 TERRASSON  
Tél : 05 53 50 87 36 - E-mail : intermaide24@wanadoo.fr  
services : 1/2/3 Agrément Simple

## ► PROXIM'AIDE

Place de la Liberté - 24220 ST CYPRIEN  
Tél : 05 53 29 20 61  
E-mail : aidedomicile.stcyp@wanadoo.fr  
services : 1/2/3/4/6/8/9/10/11/12/13/14/15/20/21  
Agréments Simple et Qualité

## ► TRAIT D'UNION

48, rue des Cordeliers - 24200 SARLAT  
Tél : 05 53 59 58 21 - E-mail : mdtu@voila.fr  
services : 1/2/3/4/5/6/7 Agrément Simple

## ► VIVRE A LA MAISON

Pôle de services publics - 1 pl de la mairie  
24590 SALIGNAC EYVIGUES  
Tél : 05 53 59 60 61 - E-mail : vivre.alamaison@orange.fr  
services : 1/2/3/4/8/9/10/13/15/17/20 Agréments Simple et Qualité

**Codes des services proposés** 1 : travaux ménagers / 2 : jardinage / 3 : bricolage / 4 : garde d'enfants / 5 : soutien scolaire / 6 : préparation de repas / 7 : livraison de repas / 8 : entretien du linge / 9 : assistance aux personnes âgées / 10 : assistance aux personnes handicapées / 11 : garde malade / 12 : aide à la mobilité / 13 : conduite de véhicule personnel / 14 : accompagnement des personnes / 15 : livraison des courses / 16 : assistance informatique / 17 : soins et promenade des animaux / 18 : esthétique / 19 : vigilance temporaire de la résidence / 20 : assistance administrative / 21 : coordination

\* liste des organismes agréés par la direction départementale du travail au 20 juin 2009